

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 02 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le deux avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance à la salle des fêtes de Le Pas, sous la présidence de Magali LAUNAY, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**Etaient présents (12)** : LAUNAY Magali, Maire, LECARPENTIER Raphaël, LESAVOUREY Cyril, Adjoint, FOUASSIER Solenne, GRINENWALD Jacky, GOUSSIN Gaëtan, GUYARD Anita, LECOMTE Julien, THERIAU Mickaël, NEEL Romain, FORET Emmanuel, GRANGER Nicolas

**Absents excusés** : HAVARD Jessica (a donné pouvoir à M. LECOMTE Julien), BOSCHAT Gérard (a donné pouvoir à M. LECARPENTIER Raphaël)

**Secrétaire de séance** : Anita GUYARD

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de rajouter trois points (point n°19-20-21) à l'ordre du jour. Aucune objection.

### **1- Approbation du compte rendu de la réunion du 19 février 2021**

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à la majorité des membres présents.

### **2 – Approbation du compte de gestion – Budget assainissement 2020**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération n°2021-14**

### 3 – Approbation du compte administratif – Budget assainissement 2020

M. LECARPENTIER Raphaël, 2<sup>ème</sup> adjoint, présente au conseil le compte administratif du budget assainissement 2020, établi par Mme Le Maire :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes Fonctionnement	6 225.20 €
Dépenses Fonctionnement	3 592.89 €
Résultat Année en cours	2 632.31 €
Résultat reporté N-1	8 749.29€
<b>Résultat cumulé fonctionnement 2020</b>	<b>11 381.60 €</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
Recettes Investissement	2 318.00 €
Dépenses Investissement	- €
Résultat Année en cours	2 318.00 €
Résultat reporté N-1	67 368.54 €
<b>Résultat cumulé investissement 2020</b>	<b>69 686.54 €</b>
Résultat Investissement 2020	69 686.54 €
Résultat Fonctionnement 2020	11 381.60 €
<b>Résultat cumulé 2020</b>	<b>81 068.14 €</b>

Le conseil municipal approuve à la majorité le compte administratif 2020 du budget assainissement.

#### Délibération n°2021-15

### 4 – Affectation des résultats – BP Assainissement

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 11 381.60 € et l'excédent de la section d'investissement d'un montant de 69 686.54 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité affecte les résultats de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- Compte 001 – Résultat investissement - excédent : 69 686.54 €
- Compte 002 – Résultat de fonctionnement : 11 381 .60 €

#### Délibération n°2021-16

### 5 – Vote du budget assainissement 2021

Le conseil municipal, après présentation du budget primitif 2021 assainissement, l'approuve à l'unanimité tel qu'il s'équilibre ci-dessous, en dépenses et en recettes dans chaque section :

- Section fonctionnement : 15 381.60 €
- Section investissement : 72 004.54 €

#### Délibération n°2021-17

#### 6 – Approbation du compte de gestion - Budget commune 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### Délibération n°2021-18

#### 7 – Approbation du compte administratif – Budget commune 2020

M. LECARPENTIER Raphaël, 2<sup>ème</sup> adjoint, présente au conseil le compte administratif du budget commune 2020, établi par Mme Le Maire :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes Fonctionnement	461 661.66 €
Dépenses Fonctionnement	351 991.08 €
Résultat Année en cours	109 670.58 €
Résultat reporté N-1	362 771.43 €
<b>Résultat cumulé fonctionnement 2020</b>	<b>472 442.01 €</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
Recettes Investissement	248 976.46 €
Dépenses Investissement	48 092.75 €
Résultat Année en cours	200 883.71 €
Résultat reporté N-1	-125 127.29 €
<b>Résultat cumulé investissement 2020</b>	<b>75 756.42 €</b>
Résultat Investissement 2020	75 756.42 €
Résultat Fonctionnement 2020	472 442.01 €
<b>Résultat cumulé 2020</b>	<b>548 198.43 €</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget assainissement.

#### **Délibération n°2021-19**

#### **8 – Affectation des résultats – BP Commune**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 472 442.01 € et l'excédent de la section d'investissement d'un montant de 75 756.42 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité affecte les résultats de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- Compte 001 – Résultat investissement - excédent : 75 756.42 €
- Compte 1068 – Réserves : 150 000 €
- Compte 002 – Résultat de fonctionnement : 322 442.01 €

#### **Délibération n°2021-20**

#### **9– Vote des taux d'imposition 2021**

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2020, à savoir :

- Taxe foncière bâti : 20.72 %
- Taxe foncière non bâti : 40.14 %

A compter de cette année, afin de palier la perte liée à la suppression de la taxe d'habitation, les communes perçoivent la part des recettes pour la taxe foncière bâti du département. Le taux du département 19.86 % s'ajoute donc au taux communal qui reste inchangé. Concrètement cela ne change rien pour les particuliers, excepté la suppression d'une ligne sur leur avis d'imposition.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le conseil municipal vote donc les taux suivants

- Taxe foncière bâti : 40.58 % (taux du département de 19.86% désormais inclus)
- Taxe foncière non bâti : 40.14 %

#### **Délibération n°2021-21**

#### **10 – Vote du budget commune 2021**

Le conseil municipal, après présentation du budget primitif 2021 commune, l'approuve à l'unanimité tel qu'il s'équilibre ci-dessous, en dépenses et en recettes dans chaque section :

- Section fonctionnement : 756 864.01 €
- Section investissement : 627 178.96 €

## **Délibération n°2021-22**

### **11 – Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »**

Madame le Maire explique au conseil que le trésorier a invité toutes les collectivités à détailler, dans le cadre d'une délibération, tous les secteurs de dépenses imputées au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'imputer au compte 6232 les dépenses suivantes :

- Les frais de repas, apéritifs, voeux
- Les fleurs, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements tels que naissances, mariages, décès, départ à la retraite, récompenses sportives, culturelles, militaires ou réceptions officielles
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations
- Les animations et manifestations culturelles
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

## **Délibération n°2021-23**

### **12 – Création d'emploi d'adjoint administratif**

Mme HOULBERT est en charge de l'agence postale depuis 6 ans. Il est donc nécessaire de la passer en CDI, en gardant les mêmes horaires qu'actuellement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer à compter du 20 avril 2021 un emploi permanent à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaire d'adjoint administratif en charge de l'agence postale.

## **Délibération n°2021-24**

### **13 – Création d'emploi de secrétaire de mairie**

Mme LAMI a été recrutée en août pour le poste de secrétaire de mairie. Afin de régulariser administrativement le poste, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire de secrétaire de mairie afin de correspondre à son grade.

## **Délibération n°2021-25**

### **14 – Création d'emploi d'agent technique polyvalent**

Mme COQUEMONT a été recrutée en tant qu'aide cantinière et pour la garderie. Afin de régulariser administrativement le poste, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer à compter du 07 juillet 2021 un emploi permanent à temps non complet à raison de 10.46 heures

hebdomadaire d'agent technique polyvalent en charge de l'entretien des locaux, de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire.

#### **Délibération n°2021-26**

### **15 – Création d'emploi d'agent technique polyvalent**

Suite à la mise en place entre autre de la garderie le mercredi, il a été nécessaire d'augmenter le temps de travail de Mme DUVAL. Afin de régulariser administrativement le poste, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer à compter du 07 juillet 2021 un emploi permanent à temps non complet à raison de 26.77 heures hebdomadaire d'agent technique polyvalent en charge de l'entretien des locaux, de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire.

#### **Délibération n°2021-27**

### **16 – Vente terrains de l'Aunay – Couesmes Vaucé**

Lors de la dernière réunion, il a été voté le fait de vendre, en plus du reste la parcelle ZI 97.

Au final, les éléments à retenir dans le cadre de la vente sont les suivantes :

- Vente Mairie/Sté LALOS CONSEILS ET PATRIMOINE
- Les parcelles section ZI 96, 97, 98, 100, 101 et 1002
- Le quart de la parcelle ZI 84
- La moitié indivise des parcelles ZI 91 et 104

Pour un prix total de 132 136.20 €

- Vente Mairie/PAVIS
- La parcelle ZI 103
- La moitié indivise en pleine propriété de la parcelle ZI 104

Pour un prix total de 517.40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces ventes et autorise Madame le Maire à signer les avenants et actes de vente liés à ce dossier.

#### **Délibération n° 2021-28**

### **17 – Eclairage public – Modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public**

Considérant le transfert de compétence Eclairage Public à Territoire d'énergie Mayenne dont les conditions de mise en œuvre sont définies dans le règlement des conditions techniques, administratives et financières relatives à l'éclairage public adopté par délibération du comité syndical en date du 08 décembre 2020, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide :

- D'adopter le principe de couper l'éclairage public de 22h30 à 6h30
- De donner délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public

Il est également signalé un décalage d'au moins 1/2h au niveau de l'éclairage de la rue de Normandie. Le problème va être signalé à Territoire d'Energie pour être rectifié au plus vite.

#### **Délibération n° 2021-29**

##### **18 – Demande de travaux d'aménagements extérieurs à la Dézarine**

Les propriétaires à la Dézarine ont sollicité la participation de la commune dans le cadre d'aménagements extérieurs, à savoir que la commune prenne à sa charge l'enrobé sur le terrain public devant leur propriété.

Il est proposé à un vote à main levée afin de connaître la position du conseil :

Pour = 0

Abstention = 3

Contre = 11

Le conseil municipal, à la majorité, décide donc de ne pas participer à ces travaux. Un courrier va être adressé à la CCBM afin qu'ils étudient la situation pour rendre le terrain plus propre.

#### **Délibération n° 2021-30**

##### **19 – Vente maison communale 3 Lot de Bellevue**

M. GRANGER Nicolas, locataire de la maison située 3 Lotissement de Bellevue, a émis le souhait d'acquérir cette maison.

M. GRANGER sort de la salle afin de ne pas participer au débat et au vote.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal émet un avis favorable à cette vente.

Après diverses estimations, le prix de vente proposé est de 85 000 €.

Il est procédé à un vote à main levée.

Pour = 13

Contre = 0

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer un prix d'achat de 85 000 € à M. GRANGER pour la maison qu'il loue 3 Lot de Bellevue.

#### **Délibération n° 2021-31**

##### **20 – Achat d'un désherbeur à brosse**

Il est proposé au conseil municipal l'achat d'un désherbeur à brosse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité ( 1 abstention) valide cet achat.

Madame le Maire expose ensuite les 2 devis qui ont été établis en expliquant les différences sur les 2 machines. Le devis des établissements POTTIER s'élève à 5100 € TTC ; celui des établissements LESIEUR à 9438 € TTC.

Il est procédé à un vote secret :

LESIEUR = 13 voix  
POTTIER = 1 voix

Le conseil municipal, à la majorité, décide donc d'acquérir un désherbeur à brosse auprès des établissements LESIEUR pour un coût de 9438 € TTC.

#### **Délibération n° 2021-32**

#### **21 – Construction de terrasses pour 2 logements communaux**

Le conseil municipal avait décidé la construction de terrasse pour 2 logements communaux. Des devis ont été faits et s'élèvent à environ 2500 € pour des terrasses en béton. Les délais d'exécution sont au minimum octobre.

Des devis ont également été demandés pour des terrasses en bois traité. Les prix varient entre 96 € et 125€ le m2. Le délai d'exécution est juillet. Nous sommes en attente de ces devis.

Il est décidé qu'une fois tous les devis reçus, ils seront transmis aux conseillers pour décision et validation afin que les commandes puissent être passées au plus tôt.

#### **Délibération n° 2021-33**

#### **22– Questions diverses**

- Rappel prochaines dates de réunion de conseil :

- Vendredi 28 mai – 20h
- Vendredi 25 juin – 20h

- Travaux terrain de foot : samedi 15 mai

- Elections départementales et régionales = 13 et 20 juin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

Le secrétaire,

Le Maire

Magali LAUNAY